

## 6 Économie

## Consommation/Beurre Jadida

## " Il n'y a pas de contrefaçon, mais plutôt un changement d'étiquette "

F.M.MOMBO  
Libreville/Gabon

**DANS** le cadre de ses missions, la direction générale de la Concurrence et de la consommation (DGCC) a été interpellée par un post sur les réseaux sociaux, lequel mettait en exergue le fait que certains pots de beurre contrefaits de marque Jadida auraient été introduits dans le pays et qu'ils seraient en vente sur le marché national. Ce d'autant que les nouveaux emballages ne renfermeraient pas les mêmes informations.

Suite à cette information, le directeur général de la Concurrence et de la consommation, Emmanuel Eyeghe Nze, a diligenté une enquête sur le terrain pour vérification. Après une visite d'inspection auprès de la quasi-totalité des vendeurs du produit margarine de marque Jadida au Gabon, les enquêteurs



Sur instruction du DG de la concurrence et de la consommation, Emmanuel Eyeghe Nze, une enquête a été ouverte pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une contrefaçon

de la DGCC se sont rendus compte qu'effectivement, les clients avaient raison de se plaindre, d'autant que la marque avait changé d'emballage et qu'aucune

communication n'a été faite par les importateurs à ce sujet. Toutefois, pour plus d'assurance, la DGCC a saisi non seulement les deux importateurs de la



C'est le manque du pictogramme de scanner sur le pot de droite qui a créé la confusion chez les consommateurs.

margarine incriminée, mais également le fabricant depuis la Tunisie où ces deux importateurs se ravitaillent. Il ressort que le fabricant, pour des raisons qui lui sont

propres, a changé d'emballage, préférant enlever le pictogramme de scanner pour ne laisser que le code-barres, qui renvoie à la même information. En définitive, pour la

bonne gouvernance des consommateurs, la DGCC confirme, après vérification, qu'il ne s'agit pas d'une contrefaçon, mais plutôt d'un changement d'étiquette du produit.

## Société gabonaise d'entrepôtage des produits pétroliers (SGEPP)

## Ludwine Oyini, la nouvelle patronne

MNN  
Libreville/Gabon

**LE** ministre du Pétrole, du Gaz et des Hydrocarbures, Noël Mboumba, a installé, vendredi dernier, au siège de la Société gabonaise d'entrepôtage des produits pétroliers (SGEPP), Ludwine Oyini, dans ses fonctions de directeur général. Elle a été promue à la place de Nicole Assélé, lors du dernier Conseil des ministres du 1er août 2019. À cette occasion, elle a reçu, de manière symbolique, les documents qui constituent les différentes charges de l'entreprise des mains du secrétaire général dudit ministère.

Le ministre Mboumba a remercié Ludwine Oyini pour le travail abattu au sein de BGFIBank, son administration d'origine, et souhaité que sa promotion à la tête de la SGEPP

profite au développement de cette structure stratégique dans l'essor économique du Gabon. "Le travail dans l'administration est une continuité. Vous avez parcouru le bon combat et vous êtes arrivées au moment où il fallait remettre le relais à de nouvelles personnes. Nous vous remercions pour le travail accompli et remercions par la même occasion ceux qui étaient là avant vous, et nous encourageons l'ensemble des équipes SGEPP à travailler de concert, pour que le passage de Ludwine qui a été fort apprécié à BGFIBank, puisse être un passage remarqué et qui profite au développement de la grande SGEPP. Nous souhaitons que ce véhicule de l'État continue à performer dans de bonnes mains. C'est pourquoi, j'encourage l'ensemble des collaborateurs à soutenir Ludwine Oyini pour que le travail se fasse dans de bonnes conditions", a indiqué le ministre Noël



Ludwine Oyini recevant ses nouvelles charges.

Mboumba.

Mesurant l'ampleur de la charge qu'il lui a été confiée par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et le Premier ministre,

Julien Nkoghe Bekale, le nouveau directeur général, Ludwine Oyini a tenu à rassurer qu'elle mettrait tout en œuvre "pour concourir à la pérennité de

la SGEPP". Avant de souligner que "la SGEPP est un challenge et je promets de le remporter avec l'aide de toutes les ressources dont la SGEPP regorge".

Le président du Conseil d'administration, Pauline Awa Dzeté, a témoigné sa reconnaissance au ministre Mboumba, avant d'encourager les promus au travail et à la sérénité au sein de l'entreprise. "Nous profitons de la circonstance pour féliciter les promus et les encourageons à donner le meilleur d'eux-mêmes, afin de continuer à mériter la confiance des plus hautes autorités. C'est l'occasion pour nous de vous souhaiter le meilleur des défis à relever dans ce département ministériel, qui est notre tutelle technique et administrative. Nous vous rassurons de notre franche collaboration", a-t-elle indiqué.

À noter que Ludwine Oyini a procédé également à l'installation, dans ses nouvelles fonctions, du directeur général adjoint de la SGEPP, Guy Francis Bignoumba.

## Hôtellerie/Réhabilitation et rénovation du Leconi Palace

## Dix milliards de francs débloqués

MSM  
Libreville/Gabon

**LE** ministre des Transports et du Tourisme, Justin Ndoundangoye, et un promoteur privé, ont signé

dernièrement un mémorandum pour la réhabilitation de l'hôtel Leconi Palace. Le nouveau gestionnaire va investir, sur une période de 18 mois, 10 milliards de francs pour réhabiliter et rénover cet édifice, jadis fleuron du tourisme national bâti sur

les hauteurs de Franceville dans le Haut-Ogooué. Cet accord de cession est une des premières réponses aux recommandations des Rencontres nationales du tourisme, tenues mi-juillet 2019 à Libreville. Lesquelles recommandations avaient appelé

à la mise en place d'une Stratégie nationale de développement du tourisme et qui engage la réhabilitation et la rénovation du parc hôtelier public existant. Outre la préservation des emplois et la formation des personnels actuels, la hausse des prestations

pourrait également offrir une perspective de nouveaux emplois. Après un état des lieux sur la situation sociale, des séances de travail ont réuni la direction générale de l'hôtel et les délégués de personnel, dans le but de procéder au paiement

des arriérés de salaires et autres droits pour marquer la rupture de gestion. Cette annonce consacre le recadrage de l'action publique pour que l'État ne s'occupe désormais plus que des missions régaliennes.